



# LA CHAPELLE BLANCHE

## INFO TRAVAUX AOUT 2023

Mairie La Chapelle Blanche **1 SEMAINE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE**  
165 rue de l'Eglise  
Savoie - 73110  
Téléphone : 04 79 25 51 64

**FERMETURE DE LA RUE A. GEX**  
**LES MERCREDI 09 ET JEUDI 10 AOUT**

Madame, Monsieur,

Les travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour le compte du syndicat des eaux de La Rochette et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie se poursuivent et entrent dans leur phase terminale dans la rue Amélie GEX. La mise en fonction des nouvelles conduites et la remise en état de la chaussée nécessitent cependant 1 semaine de chantier supplémentaire.

Ainsi, une nouvelle et, j'espère, dernière restriction de circulation s'impose du 05 au 11 août prochain avec deux phases distinctes :

- **Du vendredi 05 à 17h00 au mercredi 09 à 8h00 et le vendredi 11 août**, la circulation est rétablie, en sens unique, sur la rue Amélie GEX dans le sens Les Mollettes -Val Gelon La Rochette. Dans le sens opposé, déviation par la rue de la Fontaine, la rue de l'Eglise et la rue de La Chapelle.
- **Le mercredi 09 et jeudi 10 août 2023, la circulation rue Amélie Gex sera totalement interrompue de 8h00 à 17h00 au droit des travaux.** Cette interruption est indispensable pour permettre l'application des enrobés et remettre en état la chaussée.

Ainsi, durant ces 2 jours, la déviation du trafic est inchangée :

- **Pour le transit** entre Valgelon-La Rochette et Les Mollettes, la circulation se fera, par les Gorges du Bréda.
- **Pour le trafic local**, le contournement des travaux pourra se faire par
  - o Sens Les Mollettes  $\rightleftarrows$  Val Gelon La Rochette
  - o Pont Mathieu (RD202) par la RD20 - Villaroux - école de la Chapelle Blanche
  - o Sens Val Gelon La Rochette  $\rightleftarrows$  Les Mollettes
  - o Rue de la Fontaine, rue de l'église, rue de la Chapelle

La collecte des ordures ménagères se déroulera normalement dans la nuit du mercredi au jeudi 10/08.

Sauf imprévu, le chantier sera terminé au 11 août au soir et la rue Amélie GEX retrouvera sa circulation à double sens à cette date.

Je sais que cette longue période de travaux pèse sur chacun d'entre nous dans ses déplacements. Pour autant, ces restrictions de circulation sont indispensables pour que les entreprises puissent travailler efficacement et en sécurité. De multiples circulations à contre sens ont été constatées. En plus du danger réel qu'elles constituent pour le personnel de l'entreprise et pour chacun, ces incivilités inacceptables sont sanctionnables d'une amende de 135 euros d'un retrait de 4 points. La gendarmerie en est tenue informée.

Enfin, je souhaite remercier chacun des habitants respectueux de ces restrictions de circulation mises en place pour leur civisme et leur patience depuis le 28 mars.

Comptant sur votre compréhension durant cette dernière période, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur mes sentiments les meilleurs

La Chapelle Blanche, le 3 août 2023

Le Maire  
Stéphane DUPARC

